



Pension alimentaire pour ma file

Par **LERMINET**, le **27/10/2008 à 12:13**

je ne suis pas marié avec la mère de ma fille.
Sa mère a fait la révision de la pension alimentaire.
Je n'ai pas les moyens de prendre un avocat
ma fille ne vit plus chez sa mère et a menti lors du jugement, elle a dit qu'elle avait toujours sa fille à charge, pas moyen d'avoir l'adresse de ma fille.
Je ne peux plus avoir de contact téléphonique avec ma fille sans que ça se termine par un courrier de l'avocat de sa mère.
J'ai envoyé un recommandé à ma fille pour qu'elle me justifie sa situation de ma fille qui a 19 ans.
Son avocat m'a répondu que je faisais de la pression sur elle alors que j'ai le droit de savoir si elle travaille je ne dois plus verser de pension (300 EUROS)
j'ai donc écrit à son avocat sans réponse.
Que dois je faire? quels sont mes droits?
Merci

Par **jeetendra**, le **27/10/2008 à 13:49**

bonjour, vous devez saisir de nouveau le juge aux affaires familiales, le recours à un avocat n'est pas nécessaire, regardez mon blog sur legavox.fr ou sur accueil.d'experatoo.com, j'ai écrit un article sur l'obligation alimentaire, cordialement